

Conférence ministérielle de l'AIEA
« L'Énergie nucléaire au XXIème siècle »
Abou Dhabi

Déclaration de M. Daniel VERWAERDE,
Administrateur général du CEA
(Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)
Chef de la délégation française

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués

1. C'est un plaisir pour moi de vous adresser, M. le Président, les félicitations du gouvernement français pour l'organisation de cette quatrième conférence ministérielle de l'AIEA sur « l'énergie nucléaire au vingt-et-unième siècle ».
2. La précédente édition, en 2013 à Saint-Pétersbourg, s'inscrivait dans un contexte largement marqué par l'accident de la centrale de Fukushima Daïshi. Aujourd'hui encore, la sûreté nucléaire reste la priorité absolue partout dans le monde mais d'autres problématiques se font jour.
3. Nous devons les aborder car il est certain l'énergie nucléaire, qui assure aujourd'hui près d'un tiers de la production d'électricité non carbonée dans le monde, restera importante dans les prochaines années.

Monsieur le Président

4. L'accord de Paris sur le climat est l'un des résultats diplomatiques majeurs de ces dernières années. Il trace la voie qui permettra de préserver notre planète pour les générations futures.
5. La réalisation de cet objectif impose de ne négliger aucune source de production électrique décarbonée, et donc de considérer à la fois les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire. Le nucléaire est en effet la seule source d'énergie non carbonée mature sur le plan technologique permettant une production d'électricité en base. L'Agence internationale de l'énergie estime ainsi à 20 GW supplémentaires, tous les ans d'ici 2025, le besoin en capacités nucléaires nouvelles pour réussir à limiter à 2°C l'élévation de température de la planète, conformément à l'objectif fixé par l'accord de Paris.
6. L'énergie nucléaire présente en outre, par rapport aux hydrocarbures, des atouts stratégiques en termes de sécurité d'approvisionnement.

7. De fait, outre les pays qui continueront à exploiter des réacteurs, une trentaine de nouveaux États envisagent, à des stades d'avancement divers, de recourir à l'énergie nucléaire pour leur approvisionnement énergétique.

Monsieur le Président,

8. Le contexte économique et les conditions du marché de l'énergie représentent cependant aujourd'hui un défi à cet égard. Trois types de réponses doivent être envisagées :
9. En premier lieu, un engagement politique explicite des gouvernements dans le programme électronucléaire est indispensable dans les pays qui souhaitent construire des réacteurs nucléaires. L'Etat a en effet un rôle essentiel à jouer pour fixer des orientations claires, organiser la mise en place d'une infrastructure nationale complète, et préparer les compétences nécessaires à ce type de programmes qui engagent un pays à long terme.
10. Nous devons également apporter des solutions pour faciliter les investissements dans les projets nucléaires, en diminuant le risque financier qui y est associé. Les États là encore sont des acteurs incontournables, pour apporter des garanties suffisantes ou encore adopter des régimes de responsabilité civile robustes. Sans doute devons-nous plus largement réfléchir aux paramètres qui entrent dans le prix de l'électricité.
11. Il nous faut enfin poursuivre et accroître nos efforts de R&D et d'innovation dans le domaine, afin de réduire les coûts sans céder sur nos exigences de non-prolifération, de sûreté et de sécurité, élargir l'offre technologique et préparer les futures générations de réacteurs.

Monsieur le Président

12. La France, qui valorise de longue date les atouts de l'énergie nucléaire, entend contribuer à traiter ces nouveaux défis. Elle tire aujourd'hui les bénéfices des choix faits dans les années 70 : une forte sécurité d'approvisionnement, un taux très faible d'émissions de gaz à effet de serre rapportées à son PIB, et un prix aujourd'hui très compétitif de son électricité.

13. Le Président de la République française a confirmé les objectifs fixés par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Celle-ci repose d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources et d'approvisionnement énergétique. Les énergies renouvelables seront ainsi appelées à un développement important pour atteindre 40% de la production électrique en 2030 et la part du nucléaire sera ramenée à 50% du mix électrique. Avec l'application de la loi relative à la transition énergétique, l'énergie nucléaire reste donc une composante importante du mix électrique français.
14. Cette politique s'accompagne d'une restructuration profonde de notre filière nucléaire industrielle, entamée en 2015 et qui sera achevée à la fin de l'année. EDF et AREVA NP ont ainsi entamé le rapprochement de leurs activités de conception, de gestion de projet et de commercialisation de nouveaux réacteurs. AREVA s'est recentrée pour sa part sur les activités liées au cycle du combustible avec la constitution d'une entité nouvelle « NEW CO ».
15. L'Etat français, avec le soutien de partenaires stratégiques japonais, a consacré 5 milliards d'€ à cette opération. Le nucléaire restera donc une composante importante de la politique énergétique nationale et la France compte maintenir sa position de leader dans les technologies nucléaires sur le marché international ainsi que dans le cadre de ses coopérations nucléaires internationales.
16. L'ensemble de la filière est ainsi mobilisé pour valoriser les compétences et l'offre technologique françaises, dans les plus hauts standards de sûreté, sécurité et non-prolifération nucléaires. Dans le domaine des réacteurs, elle couvre à la fois les réacteurs de forte puissance (EPR), de moyenne puissance (ATMEA) mais également le développement des SMR.
17. En parallèle, la France exploite depuis plusieurs décennies des installations de stockage pour les déchets de moyenne, faible et très faible activité permettant de gérer plus de 90% des volumes de déchets radioactifs produits. La France fait également partie, avec le projet CIGEO, des rares pays ayant initié le développement d'une solution de gestion pour ses déchets ultimes après retraitement.
18. Enfin, la France travaille depuis de nombreuses années à la préparation de la nouvelle génération de réacteurs nucléaires, la Génération IV, notamment au travers du projet ASTRID, dans le but d'assurer une meilleure gestion des ressources et une réduction des déchets par la fermeture du cycle du combustible.

19. La France construit en outre sur son sol un nouveau réacteur de recherche, le réacteur Jules Horowitz, dont l'accès est ouvert, avec d'autres installations du CEA, aux Etats membres de l'Agence dans le cadre du programme ICERR de l'AIEA. Six accords de partenariats ont ainsi été signés au cours des derniers mois avec l'Algérie, l'Indonésie, la Jordanie, le Maroc, la Slovénie et la Tunisie.

Monsieur le Président,

20. Permettez-moi de conclure en soulignant que sur toutes ces questions, nous comptons sur le soutien de l'AIEA. Et je souhaite saluer ici son travail d'assistance aux Etats en faveur d'un développement responsable de l'énergie nucléaire.